



Parution Mars 2019

Observatoire de l'accueil du jeune enfant Département de la Vienne

Données 2017

EDITO

Nous avons le plaisir de vous présenter conjointement, la 9^{ème} édition de l'observatoire départemental d'accueil du jeune enfant de la Vienne.

La dynamique partenariale volontariste en direction de la petite enfance, est confortée par la co-signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse d'une durée de quatre ans (2017-2020), pour la 3^{ème} fois.

Cette publication annuelle fournit des données statistiques partagées. Ces éléments présentent un état des lieux de l'offre d'accueil individuel et collectif, de l'utilisation et de l'accessibilité des services dans la Vienne. Il offre ainsi un éclairage sur les actions existantes en faveur de la petite enfance.

Ces données sont mises à la disposition des décideurs (élus, gestionnaires, partenaires...) afin de leur apporter un outil d'aide à l'élaboration d'une politique globale, au plus près des besoins des territoires.

La réalisation de cet observatoire s'inscrit également dans la politique petite enfance déclinée dans le Schéma Départemental des Services aux Familles.

*Bruno BELIN
Président du Département*

*Marlène BOURDIN
Présidente de la Caf*

*Grégoire AUGERON
Président de la Msa*

Sommaire

I - LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Naissances domiciliées dans la Vienne.....	8
Naissances domiciliées en Poitou-Charentes.....	10
Enfants de 0 à 6 ans.....	11
Taux de familles monoparentales avec enfants de moins de 6 ans.....	13
Taux de double activité professionnelle des familles ayant des enfants de moins de 3 ans	14
Taux de double activité professionnelle des familles ayant des enfants de moins de 6 ans	15

II - L'OFFRE D'ACCUEIL

Offre d'accueil individuel.....	19
Communes couvertes par un service relais assistants maternels.....	27
Nombre de sites en accueil collectif et familial	28
Evolution de l'accueil collectif et familial en nombre de places.....	29
Places en accueil collectif et familial au niveau départemental	30
Répartition des structures par territoire	31

III - L'UTILISATION DES DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL

Taux de couverture de l'offre d'accueil.....	34
Répartition de l'accueil des enfants de moins de 3 ans.....	37
Scolarisation départementale des enfants de moins de 3 ans.....	39
Accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de moins de 6 ans.....	41

Sommaire

IV - L'ACCESSIBILITE DES SERVICES

Familles en situation d'insertion.....	44
Enfants de moins de 6 ans en situation de handicap ou de maladie chronique.....	45
Coût financier des accueils collectifs et familiaux.....	46
Coût financier en fonction du choix du mode d'accueil.....	47
Coût restant à charge des parents en fonction du choix du mode d'accueil.....	48
Éléments financiers concernant l'accueil dans la Vienne.....	49
Communes couvertes par un Contrat Enfance Jeunesse.....	50

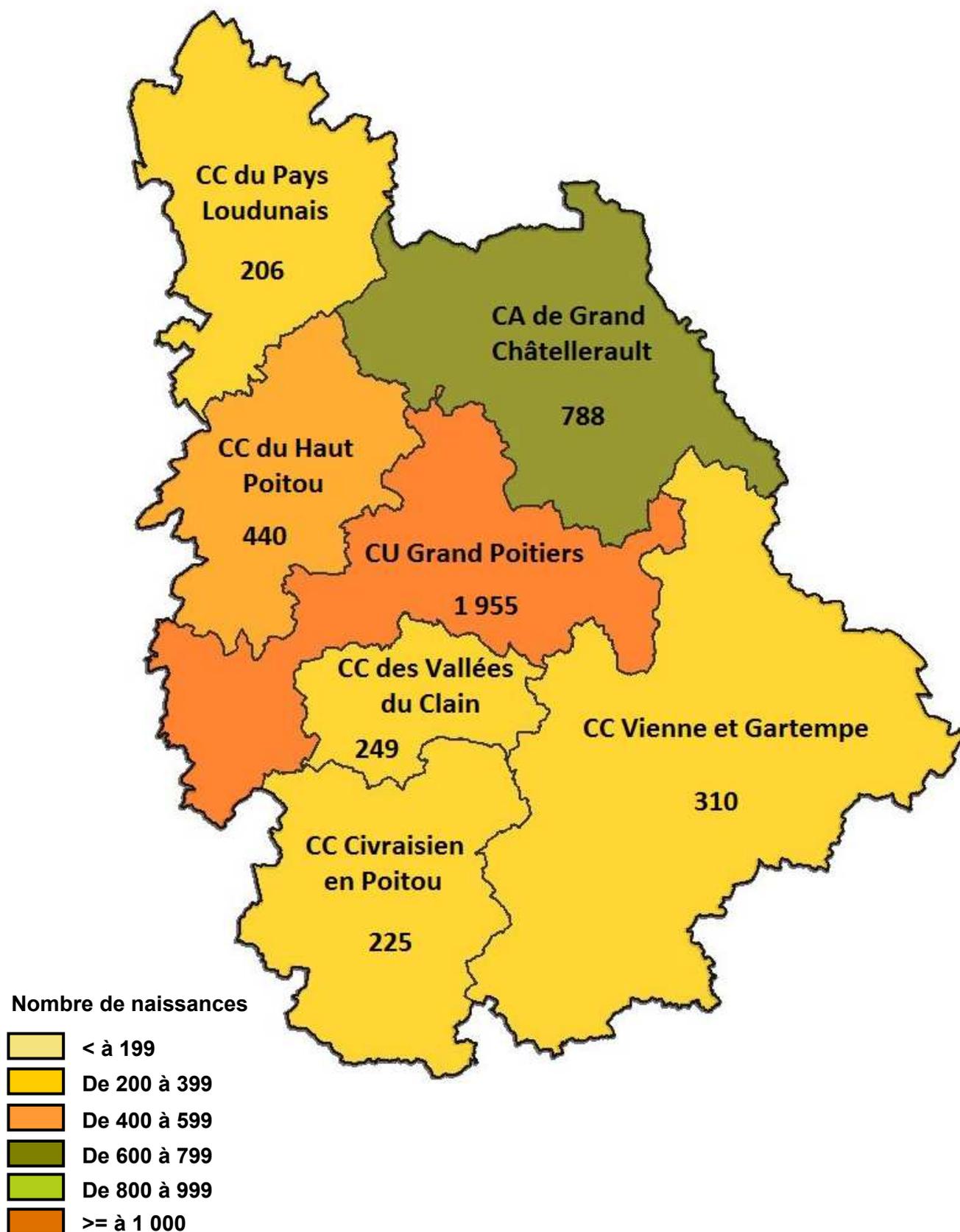
Annexes

Liste des communes de la Vienne regroupées par territoire.....	52
Définitions.....	54

**I - LES FAMILLES
AVEC
ENFANTS DE 0 À 6 ANS**

I - LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE 0 A 6 ANS

LES NAISSANCES DOMICILIÉES DANS LA VIENNE PAR TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2017



I - LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE 0 A 6 ANS

LES NAISSANCES DOMICILIÉES DANS LA VIENNE

En **2017** les naissances dans la Vienne représentent **26,5%** des naissances du Poitou-Charentes.
 Le nombre d'enfants de moins de 3 ans hors mouvement migratoire dans la Vienne est de **12 915**.
 Depuis **2014**, on note une diminution du nombre des naissances dans la Vienne de **8,6%**.



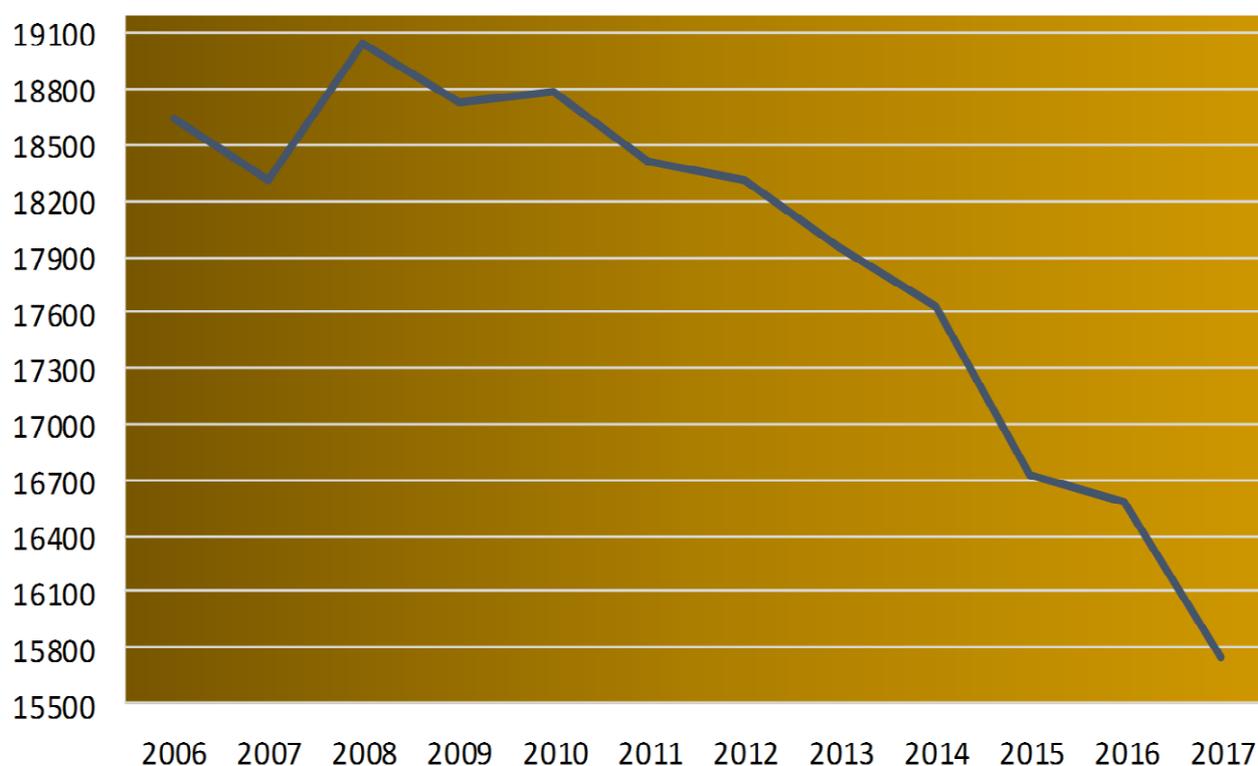
Territoires	2014	2015	2016	Territoires 2017	2017
CC du Pays Loudunais	238	206	173	CC du Pays Loudunais	206
CC Les Portes du Poitou	141	125	130	CA de Grand Châtellerault	788
CA du Pays Châtelleraudais	615	610	572		
CC du Lençloîtrais	102	103	89		
CC des Vals de Gartempe et Creuse	78	45	70		
CC du Vouglaisien	194	163	143	CC du Haut Poitou	440
CC du Mirebalais	78	89	94		
CC du Neuvilleois	248	231	197		
CA Grand Poitiers	1 589	1 529	1 499	CU Grand Poitiers	1 955
CC du Val Vert du Clain	213	211	194		
CC de Vienne et Moulière	132	150	144		
CC du Pays Chauvinois	128	135	126		
CC du Pays Mélusin	103	123	115	CC des Vallées du Clain	249
CC des Vallées du Clain	245	291	280		
CC du Lussacois	124	98	83	CC Vienne et Gartempe	310
CC du Montmorillonnais	209	143	147	CC Civraisien en Poitou	225
CC de la Région de Couhé	70	70	82		
CC du Pays Gencéen	84	67	65		
CC des Pays Civraisien et Charlois	95	72	78		
TOTAL	4 686	4 461	4 281		4 173

I - LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE 0 A 6 ANS

LES NAISSANCES DOMICILIÉES EN POITOU-CHARENTES

L'évolution des naissances entre **2006** et **2017** est de **- 18,43%** en Poitou-Charentes alors qu'en France Métropolitaine elle est de **- 4,97%**.

Evolution des naissances domiciliées en Poitou-Charentes



	Charente	Charente Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes	France Métropole
2014	3 378	5 846	3 718	4 686	17 628	781 167
2015	3 272	5 425	3 568	4 461	16 726	762 000
2016	3 183	5 474	3 646	4 281	16 584	742 682
2017	3 034	5 151	3 389	4 173	15 747	757 623

Source : INSEE

I - LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE 0 A 6 ANS

LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION ENTRE 2015 ET 2017

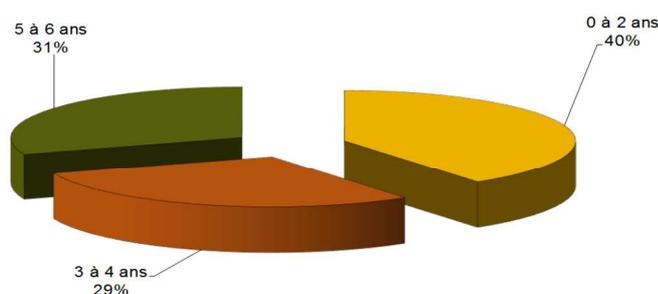
Comparativement à l'année **2015**, on note une baisse de **4,4%** du nombre d'enfants de moins de 6 ans dans le département de la Vienne alors qu'elle est de **4,1%** en Poitou-Charentes.

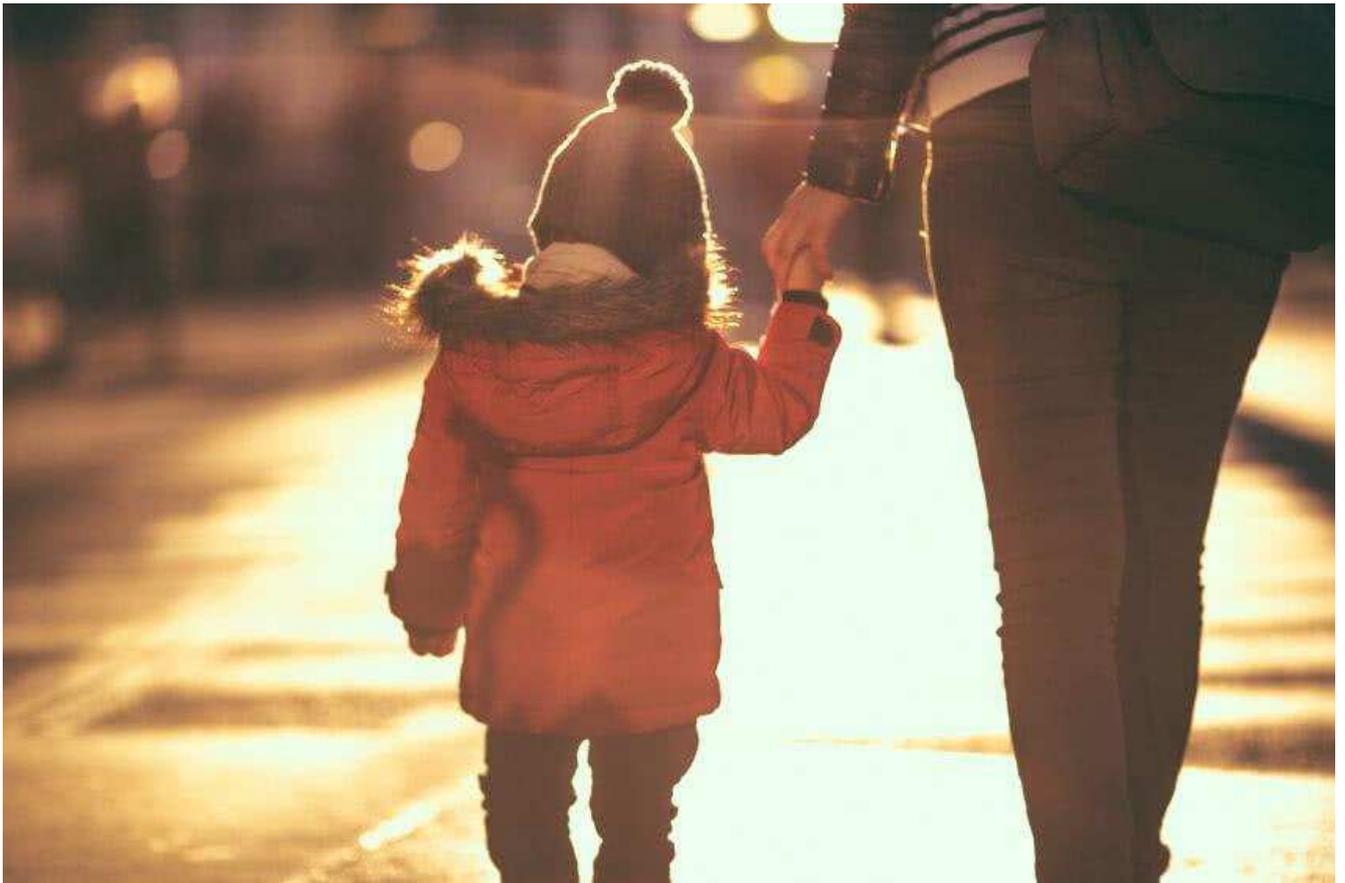
Cette répartition a été réalisée à partir des chiffres des naissances domiciliées dans la Vienne et ne tient pas compte des flux migratoires.

EN 2015	Vienne	%	Poitou-Charentes	%
0 à 6 ans	33 579		126 570	
Dont 0 à 2 ans	13 855	41	52 298	41
Dont 3 à 4 ans	9 765	29	36 730	29
Dont 5 à 6 ans	9 959	30	37 542	30

EN 2017	Vienne	%	Poitou-Charentes	%
0 à 6 ans	32 074		121 359	
Dont 0 à 2 ans	12 915	40	49 057	41
Dont 3 à 4 ans	9 394	29	35 572	29
Dont 5 à 6 ans	9 765	31	36 730	30

Répartition par tranche d'âge
des enfants de moins de 6 ans dans la Vienne en 2017





I - LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE 0 A 6 ANS

TAUX DE FAMILLES MONOPARENTALES AYANT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Sur le Département de la Vienne, en **2017**, on observe un taux de familles monoparentales en augmentation et plus important que sur le territoire national (**19,2%** contre **18,1%**).

On constate que les territoires CU Grand Poitiers et CA de Grand Châtelleraut ont les taux les plus élevés, principalement situés sur les villes de Poitiers et de Châtelleraut.

La Communauté de Communes des Vallées du Clain a le taux le plus faible.

Territoires	2014	2015	2016	Territoires 2017	2017
CC du Pays Loudunais	14,9 %	12,8 %	15,0 %	CC du Pays Loudunais	15,1 %
CC Les Portes du Poitou	13,5 %	13,1 %	12,5 %	CA de Grand Châtelleraut	22,7 %
CA du Pays Châtelleraudais	24,7 %	24,6 %	25,5 %		
CC du Lençloîtrais	13,1 %	12,6 %	13,5 %		
CC des Vals de Gartempe et Creuse	13,4 %	14,5 %	16,6 %		
CC du Vouglaisien	10,4 %	9,1 %	7,3 %	CC du Haut Poitou	11,6 %
CC du Mirebalais	13,4 %	12,7 %	14,4 %		
CC du Neuvilleois	11,1 %	11,1%	11,1 %		
CA Grand Poitiers	25,3 %	27,0 %	27,2 %	CU Grand Poitiers	23,4 %
CC du Val Vert du Clain	12,1 %	12,8 %	14,1 %		
CC de Vienne et Moulière	8,0 %	7,8 %	7,7 %		
CC du Pays Chauvinois	13,3 %	14,4 %	13,8 %		
CC du Pays Mélusin	10,6 %	12,4 %	13,7 %	CC des Vallées du Clain	10,3 %
CC des Vallées du Clain	10,6 %	10,3 %	11,6 %		
CC du Lussacois	10,4 %	12,2 %	9,7 %	CC Vienne et Gartempe	12,5 %
CC du Montmorillonnais	11,6 %	13,0 %	14,0 %		
CC de la Région de Couhé	11,3 %	12,1 %	13,4 %	CC Civraisien en Poitou	12,6 %
CC du Pays Gencéen	11,7 %	9,4 %	13,0 %		
CC des Pays Civraisien et Charlois	15,5 %	15,6 %	15,3 %		
Moyenne Départementale	17,6 %	18,1 %	18,8 %		19,2 %

I - LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE 0 A 6 ANS

TAUX DE DOUBLE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE * DES FAMILLES ALLOCATAIRES DE LA CAF AYANT DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

* Y compris les familles monoparentales dont le parent travaille

3 territoires sur **7** ont un taux de double activité professionnelle des familles supérieur ou égal à **60%**, ce qui pourrait engendrer un besoin de mode d'accueil plus élevé.

La moyenne départementale du taux de double activité est stable pour les familles ayant des enfants de moins de 3 ans par rapport à **2014**.

On constate que la Communauté de Communes des Vallées du Clain a le taux le plus fort et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, le plus bas.

Territoires	2014	2015	2016	Territoires 2017	2017
CC du Pays Loudunais	52,3 %	52,4 %	51,4 %	CC du Pays Loudunais	51,9 %
CC Les Portes du Poitou	60,0 %	60,7 %	60,5 %	CA de Grand Châtelleraut	50,3 %
CA du Pays Châtelleraudais	44,2 %	43,8 %	44,4 %		
CC du Lençlois	61,1 %	58,0 %	56,4 %		
CC des Vals de Gartempe et Creuse	58,6 %	63,5 %	55,5 %		
CC du Vouglaisien	68,7 %	68,9 %	70,3 %	CC du Haut Poitou	71,9 %
CC du Mirebalais	59,5 %	59,4 %	63,1 %		
CC du Neuvilleois	73,0 %	74,3 %	72,0 %		
CA Grand Poitiers	49,5 %	48,5 %	47,3 %	CU Grand Poitiers	54,3 %
CC du Val Vert du Clain	67,0 %	67,7 %	70,6 %		
CC de Vienne et Moulière	79,6 %	78,8 %	81,2 %		
CC du Pays Chauvinois	67,1 %	61,9 %	65,8 %		
CC du Pays Mélusin	63,2 %	64,2 %	62,7 %	CC des Vallées du Clain	73,8 %
CC des Vallées du Clain	72,5 %	74,5 %	73,0 %		
CC du Lussacois	60,3 %	59,1 %	61,6 %	CC Vienne et Gartempe	60,6 %
CC du Montmorillonais	53,6 %	53,4 %	53,6 %		
CC de la Région de Couhé	59,7 %	57,3 %	55,0 %	CC Civraisien en Poitou	57,8 %
CC du Pays Gencéen	67,5 %	64,6 %	62,6 %		
CC des Pays Civraisien et Charlois	49,8 %	47,1 %	50,2 %		
Moyenne Départementale	57,2 %	56,6 %	56,3 %		57,2 %

I - LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE 0 A 6 ANS

TAUX DE DOUBLE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE * DES FAMILLES ALLOCATAIRES DE LA CAF AYANT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

* Y compris les familles monoparentales dont le parent travaille

4 territoires sur 7 ont un taux de double activité professionnelle des familles supérieur à 60%.

Le taux de double activité est en très légère augmentation pour les familles ayant des enfants de moins de 6 ans par rapport à 2014.

Territoires	2014	2015	2016	Territoires 2017	2017
CC du Pays Loudunais	56,1 %	57,2 %	56,0 %	CC du Pays Loudunais	57,1 %
CC Les Portes du Poitou	62,7 %	65,6 %	65,7 %	CA de Grand Châtelleraut	54,0 %
CA du Pays Châtelleraudais	47,8 %	46,9 %	48,0 %		
CC du Lençloîtrais	65,0 %	61,9 %	62,6 %		
CC des Vals de Gartempe et Creuse	62,5 %	65,9 %	61,1 %		
CC du Vouglaisien	71,8 %	71,8 %	73,0 %	CC du Haut Poitou	72,9 %
CC du Mirebalais	63,0 %	64,1 %	65,4 %		
CC du Neuvilleois	75,0 %	85,0 %	74,5 %		
CA Grand Poitiers	51,3 %	51,1 %	50,6 %	CU Grand Poitiers	57,4 %
CC du Val Vert du Clain	70,4 %	68,6 %	71,3 %		
CC de Vienne et Moulière	81,7 %	80,4 %	81,4 %		
CC du Pays Chauvinois	68,1 %	65,3 %	66,8 %		
CC du Pays Mélusin	66,6 %	64,6 %	66,7 %	CC des Vallées du Clain	76,4 %
CC des Vallées du Clain	74,6 %	75,8 %	76,2 %		
CC du Lussacois	64,4 %	61,6 %	63,1 %	CC Vienne et Gartempe	63,6 %
CC du Montmorillonais	57,4 %	57,7 %	57,4 %		
CC de la Région de Couhé	62,5 %	62,5 %	61,9 %	CC Civraisien en Poitou	61,9 %
CC du Pays Gencéen	69,3 %	66,6 %	67,3 %		
CC des Pays Civraisien et Charlois	54,5 %	51,6 %	52,8 %		
Moyenne Départementale	59,9 %	59,5 %	59,7 %		60,4 %

II - L'OFFRE D'ACCUEIL



II - L'OFFRE D'ACCUEIL

L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

LES ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

	2014	2015	2016	2017
Nombre d'assistants maternels agréés	3 505	3 374	3 249	3 107
dont employés en service d'accueil familial	53	52	48	41
Nombre total de places	11 208	10 987	10 690	10 292

Source : Département de la Vienne, service Pmi - Pôle agréments

Sur la période **2014-2017**, le nombre des assistants maternels agréés continue de diminuer. Cette diminution est à mettre en corrélation avec la baisse du taux de natalité.

Toutefois, la diminution du nombre total de places reste limitée car le pourcentage des assistants maternels agréés pour 4 places a augmenté de manière constante ces dernières années.

II - L'OFFRE D'ACCUEIL

L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

LES NOUVEAUX AGRÈMENTS

Nombre de nouveaux agréments accordés dans l'année			
2014	2015	2016	2017
180	135	140	140

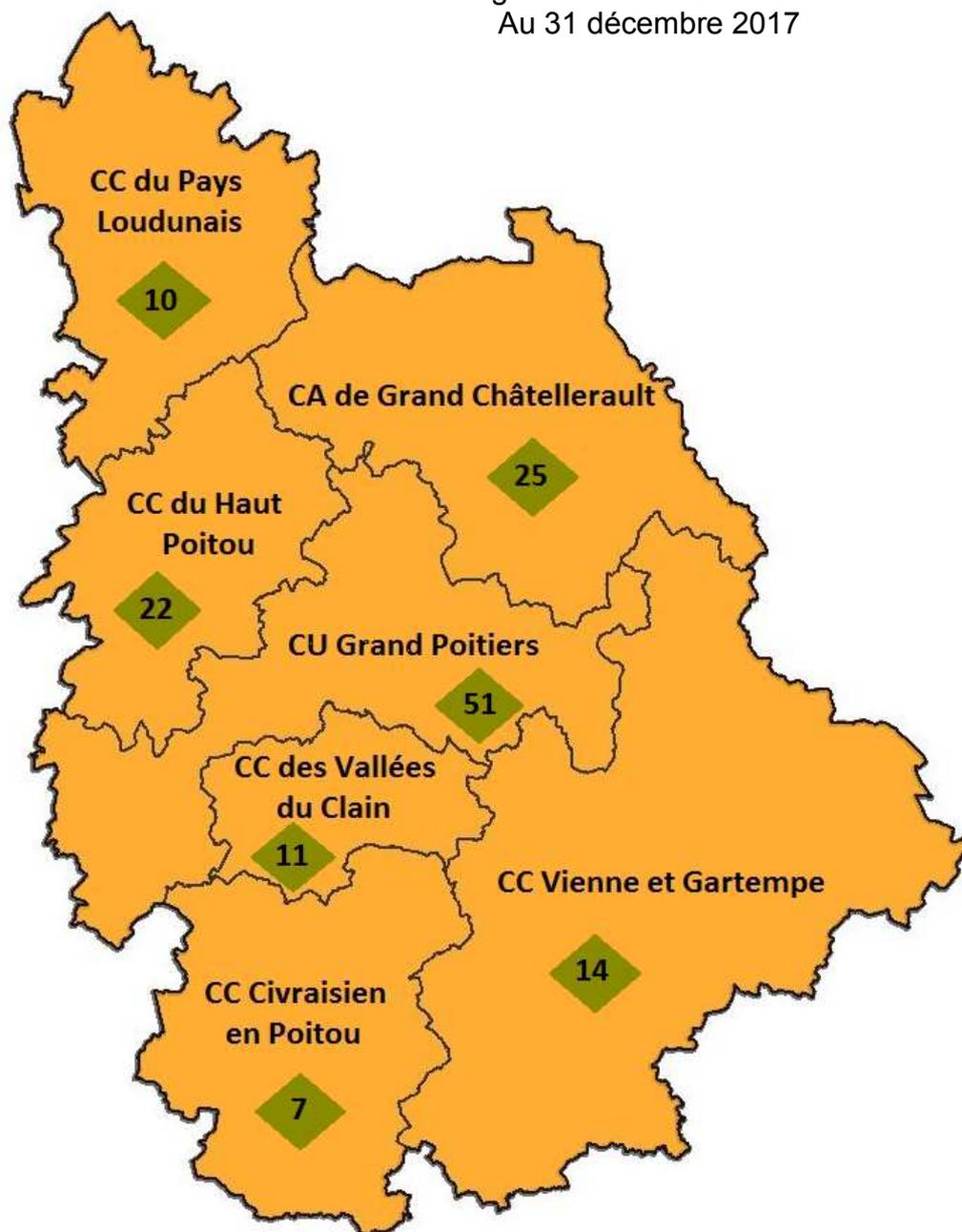
Territoires	2014	2015	2016	Territoires 2017	2017	
CC du Pays Loudunais	8	12	6	CC du Pays Loudunais	10	7,1 %
CC Les Portes du Poitou	6	2	3	CA de Grand Châtelleraut	25	17,9 %
CA du Pays Châtelleraudais	23	15	9			
CC du Lencloîtrais	1	3	4			
CC des Vals de Gartempe et Creuse	2	1	2			
CC du Vouglaisien	10	4	6	CC du Haut Poitou	22	15,7 %
CC du Mirebalais	7	5	1			
CC du Neuvilleois	8	12	11			
CA Grand Poitiers	55	30	42	CU Grand Poitiers	51	36,4 %
CC du Val Vert du Clain	11	9	8			
CC de Vienne et Moulière	6	10	5			
CC du Pays Chauvinois	6	3	6			
CC du Pays Mélusin	4	6	3			
CC des Vallées du Clain	10	8	12	CC des Vallées du Clain	11	7,9 %
CC du Lussacois	7	4	7	CC Vienne et Gartempe	14	10 %
CC du Montmorillonnais	6	3	6			
CC de la Région de Couhé	6	1	5	CC Civraisien en Poitou	7	5 %
CC du Pays Gencéen	4	5	3			
CC des Pays Civraisien et Charlois	0	2	1			
TOTAL	180	135	140		140	100 %

Source : Département de la Vienne, service Pmi - Pôle agréments

II - L'OFFRE D'ACCUEIL

L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

Nouveaux agréments des assistants maternels
Au 31 décembre 2017



II - L'OFFRE D'ACCUEIL

L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2017

Détail agrément	Nombre d'assistants maternels			
	2014	2015	2016	2017
1 place	65	45	40	41
2 places	738	659	600	539
3 places	1 141	1 056	986	935
4 places	1 561	1 614	1 623	1 592
Total	3 505	3 374	3 249	3 107

Pourcentage d'évolution du nombre d'assistants maternels agréés pour 4 places			
2014	2015	2016	2017
45 %	48 %	50 %	51 %

Détail agrément	Nombre de places			
	2014	2015	2016	2017
1 place	65	45	40	41
2 places	1 476	1 318	1 200	1 078
3 places	3 423	3 168	2 958	2 805
4 places	6 244	6 456	6 492	6 368
Total	11 208	10 987	10 690	10 292

Source : Département de la Vienne, service Pmi - Pôle agréments

Ce nombre de places théoriques, ne reflète pas le nombre d'enfants réellement accueillis car une même place peut être occupée à temps partiel par plusieurs enfants.

En **2017**, on constate que **51%** des assistants maternels ont un agrément à 4 places contre **45%** en **2014** ce qui explique que le nombre de places diminue moins proportionnellement, au nombre d'agréments.

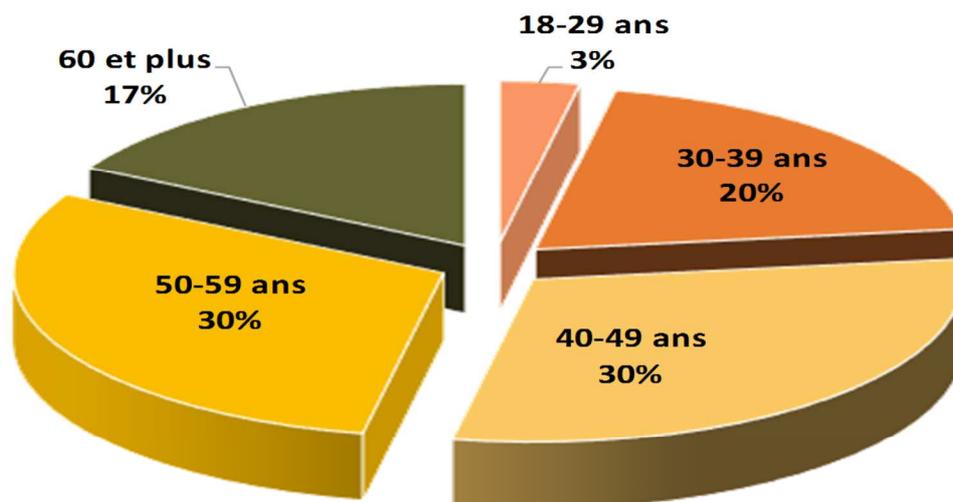
II - L'OFFRE D'ACCUEIL

L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

RENOUVELLEMENT DE LA PROFESSION

En **2017**, **47%** des assistants maternels agréés ont plus de **50 ans**. On peut souligner que la moyenne d'âge, pour les personnes nouvellement agréées, baisse légèrement soit **36 ans**.

Tranche d'âge des assistants maternels agréés
au 31 décembre 2017 dans la Vienne



En **2017**, la moyenne départementale des assistants maternels de plus de **60 ans** est en augmentation (**17%** contre **13%** en **2016**).

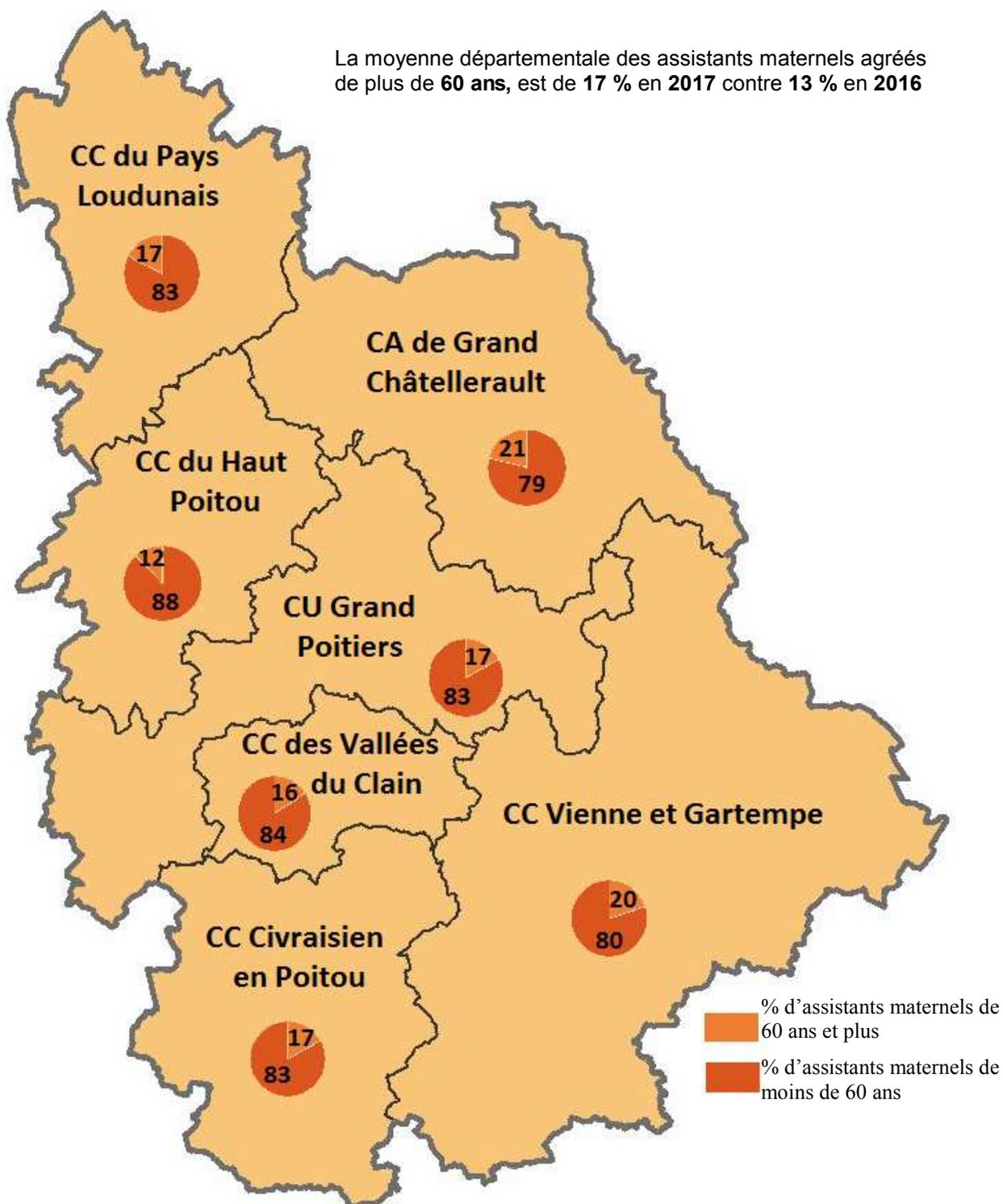
Il apparaît que sur certains territoires, le nombre d'assistants maternels agréés âgés de plus de **60 ans** est élevé ce qui, dans les années à venir, pourrait entraîner sur des secteurs non couverts par l'accueil collectif, une diminution de l'offre d'accueil individuel.

II - L'OFFRE D'ACCUEIL

L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

RÉPARTITION DES ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS DE PLUS ET MOINS DE 60 ANS AU 31 DÉCEMBRE 2017

La moyenne départementale des assistants maternels agréés de plus de 60 ans, est de 17 % en 2017 contre 13 % en 2016



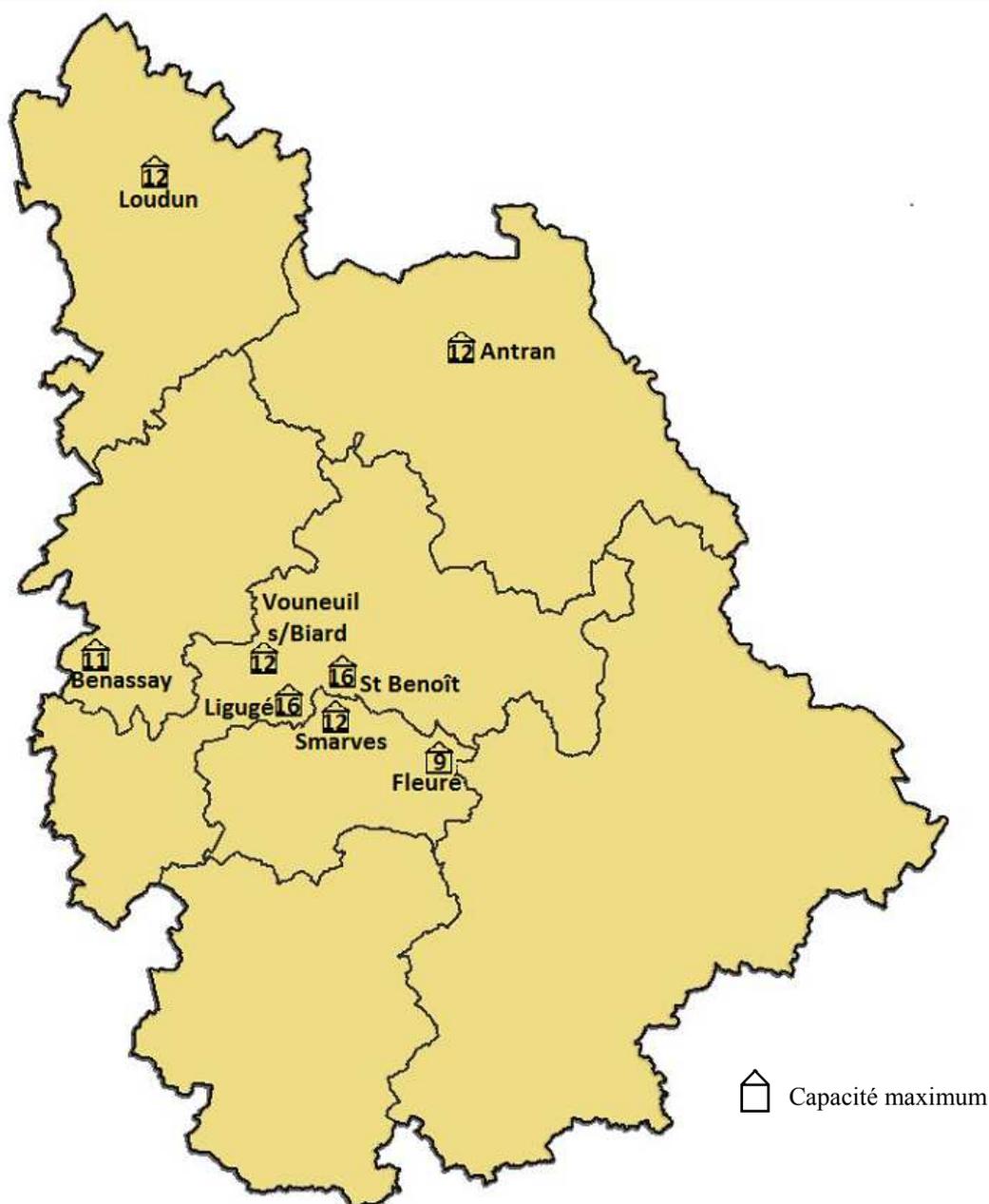
II - L'OFFRE D'ACCUEIL

L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Créées par la loi n° 2010-625 du 9 juin 2010, les Maisons d'Assistants Maternels (MAM), dans lesquelles plusieurs assistants maternels font le choix d'exercer ensemble leur métier, au sein d'un local commun hors de leur domicile personnel, connaissent un développement plus limité dans le département de la Vienne qu'au niveau régional.

Au 31 décembre 2017, il existe 8 Maisons d'Assistants Maternels ouvertes regroupant 26 assistants maternels pour 100 places d'accueil proposées.

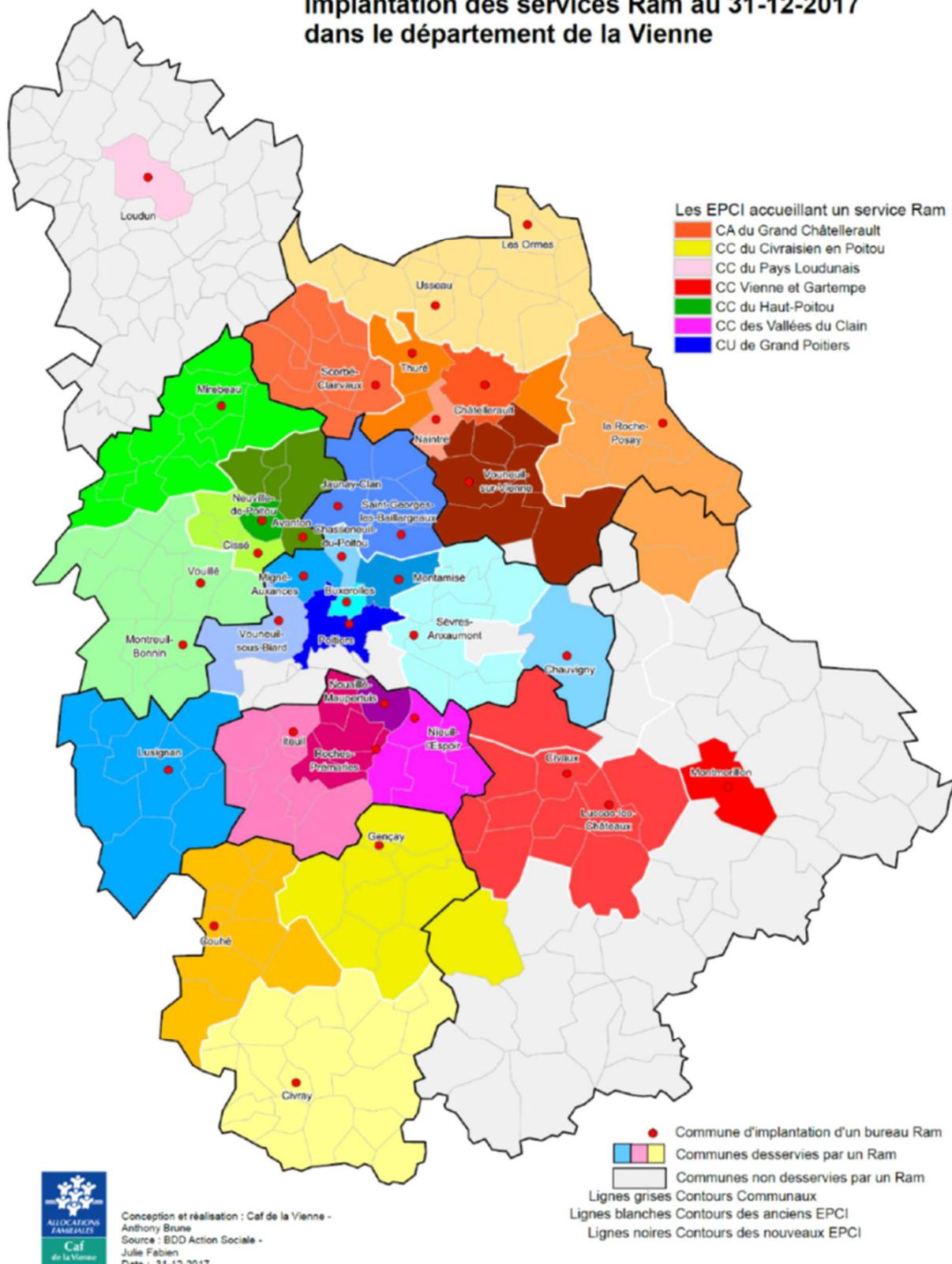




II - L'OFFRE D'ACCUEIL

LES COMMUNES COUVERTES PAR UN SERVICE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS AU 31-12-2017

Implantation des services Ram au 31-12-2017 dans le département de la Vienne



II - L'OFFRE D'ACCUEIL

NOMBRE DE SITES EN ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL

Nombre de sites en accueil collectif et familial (nombre de lieux d'implantation distincts)	2014	2015	2016	2017
Multi-accueil collectif	49	52	56	56
Multi-accueil collectif et familial	4	4	1	1
Accueil familial	3	3	3	3
Accueil occasionnel	4	3	3	3
Micro-crèche	1	/	/	/
Total des sites	61	62	63	63

Source : Département de la Vienne, service Pmi

Au cours de l'année **2017** :

- Augmentation de la capacité d'accueil d'1 place du multi-accueil « Le Manège Enchanté » de Lussac les Châteaux (13 places)
- Transfert dans de nouveaux locaux du multi-accueil « La Flûte Enchantée » à Scorbé Clairvaux (capacité d'accueil inchangée : 20 places)
- Augmentation de la capacité d'accueil de 3 places du multi-accueil « Pouce Doudou » de Fontaine Le Comte (39 places).
- Suspension de l'activité « Passerelle » (15 places) au sein du multi-accueil « Les Loupiots » à Châtellerault et augmentation de 5 places de ce multi-accueil.

En **2017**, sur **63** sites :

26 sont à rayonnement communal,

11 sont à rayonnement intercommunal,

23 sont à rayonnement communautaire,

3 crèches de personnels d'entreprises ont aussi un conventionnement avec des collectivités (Pouce Doudou à Fontaine le Comte, Les Polissons à St Benoît, Bouton d'Or au CHU de Poitiers).

II - L'OFFRE D'ACCUEIL

EVOLUTION DE L'ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL EN NOMBRE DE PLACES

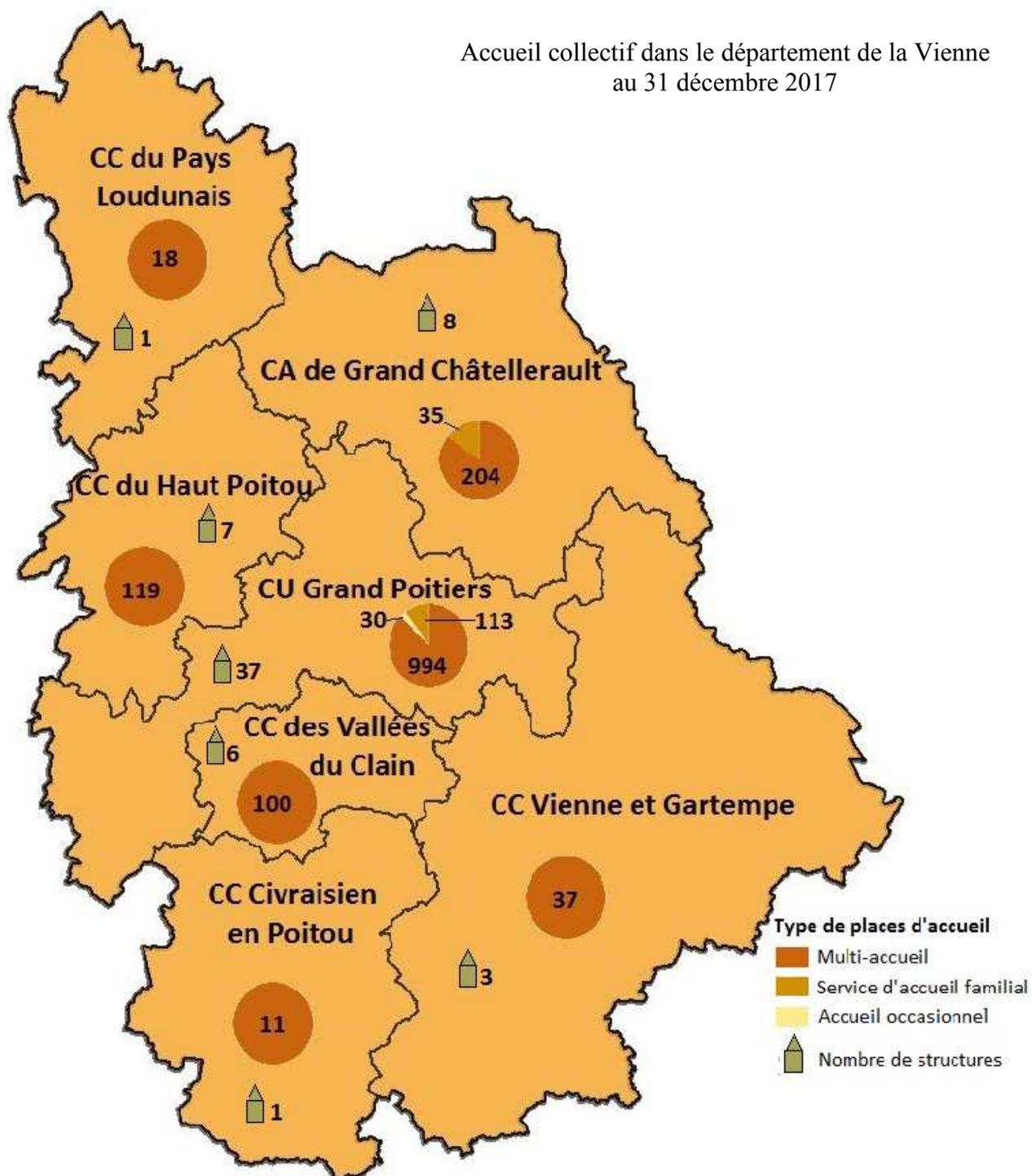
Nombre de places	2014	2015	2016	2017
Multi-accueil collectif	1 434	1 471	1 489	1 483
Accueil occasionnel	41	30	30	30
Micro-crèche	9	/	/	/
Total des places accueil collectif	1 484	1 501	1 519	1 513
Total des places accueil familial	155	153	148	148

Source : Département de la Vienne, service Pmi

Le nombre de places en accueil collectif et occasionnel reste stable. Cependant le multi-accueil collectif est plus privilégié car il répond mieux aux besoins des parents.

II - L'OFFRE D'ACCUEIL

PLACES EN ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL EN 2017



Source : Département de la Vienne, service Pmi

II - L'OFFRE D'ACCUEIL

LA RÉPARTITION DES STRUCTURES PAR TERRITOIRE

*Le nombre de sites sont des lieux d'implantation différents

Territoires	*Nbre de sites	Nombre de places		
		Etablissements d'accueil collectif		Service d'accueil familial
		Multi-accueil	Accueil occasionnel	
CC du Pays Loudunais	1	18		
CA de Grand Châtelleraut	8	204		35
CC du Haut Poitou	7	119		
CU Grand Poitiers	37	994	30	113
CC des Vallées du Clain	6	100		
CC Vienne et Gartempe	3	37		
CC Civraisien en Poitou	1	11		
	63	1 483	30	148

Source : Département de la Vienne, service Pmi

1 513

En 2017, le nombre total de places proposées dans la Vienne, est de :

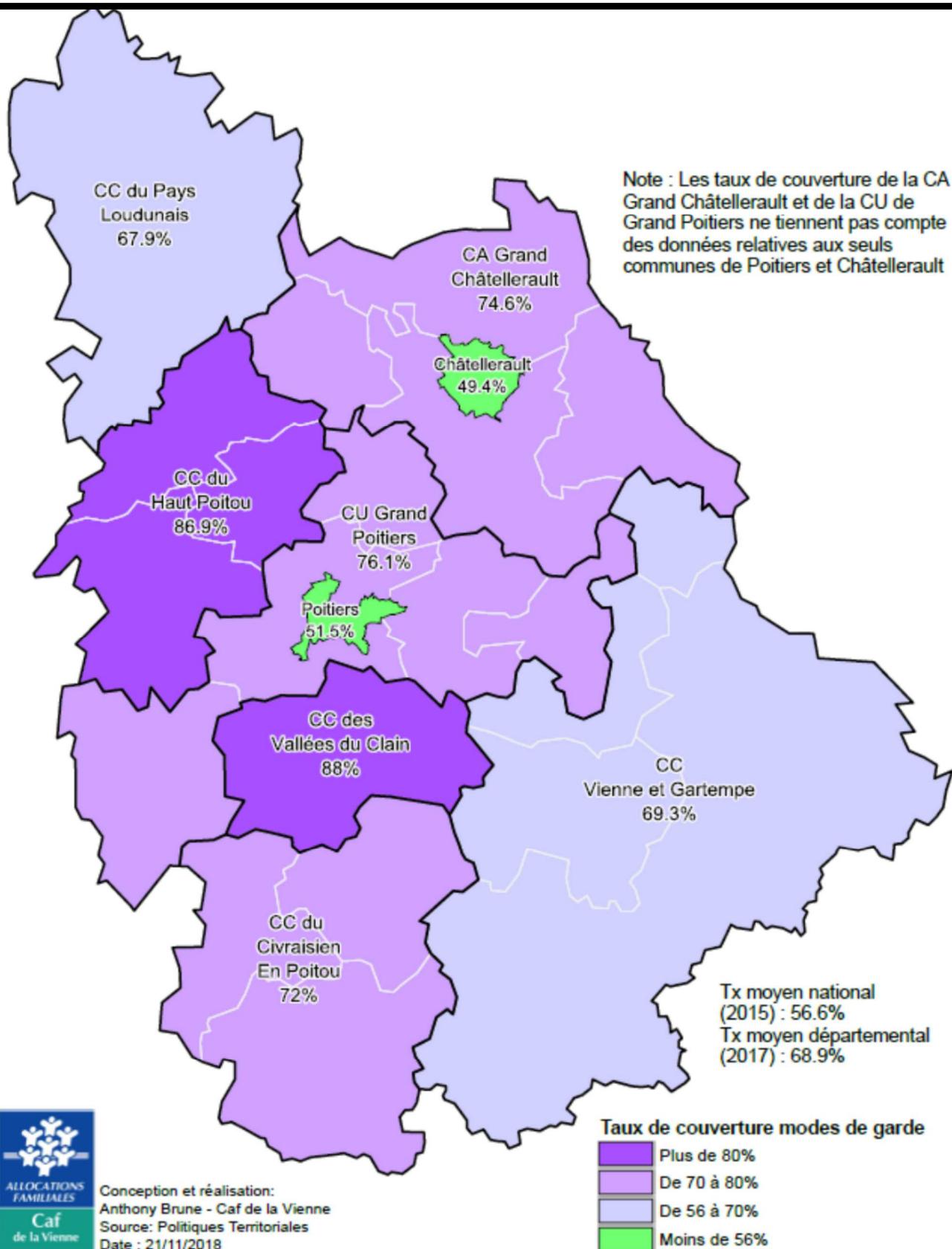
12 271 places dont : **10 292** places chez les Assistants Maternels employés par des particuliers
148 en service d'accueil familial
1 513 en accueil collectif
318 places pour des enfants de - 3 ans accueillis en école maternelle

Soit **423** places de moins qu'en 2016 (liées à la baisse du nombre d'assistants maternels).

III - L'UTILISATION DES DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL

III - L'UTILISATION DES DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL

TAUX DE COUVERTURE 2017 DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



III - L'UTILISATION DES DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL

TAUX DE COUVERTURE DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le taux de couverture ou la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans rend compte d'un « potentiel » d'enfants couverts par les modes d'accueils extérieurs aux parents, en mettant en rapport une offre d'accueil au nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans.

L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje), en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et auprès de salariés à domicile.

Il faut cependant noter qu'un même enfant peut avoir besoin de deux modes d'accueil différents pour être accueilli toute la journée (exemple : scolarisation le matin et assistant maternel l'après-midi).

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans

	2014		2015		2016		2017	
	Départemental (*)	National (**)	Départemental (*)	National (**)	Départemental (*)	National (**)	Départemental (*)	National (**)
Assistants maternels/Parents employeurs	51,8 %	33,1 %	51,3 %	33,1 %	50,6 %	NC ⁽¹⁾	51,23 %	NC ⁽¹⁾
Accueil en Eaje (collectif, familial, micro-crèche)	11,3 %	17,3 %	11,8 %	17,8 %	12,3 %	NC ⁽¹⁾	12,78 %	NC ⁽¹⁾
Salariés à domicile	0,6 %	1,7 %	1,1 %	1,7 %	1,3 %	NC ⁽¹⁾	1,06 %	NC ⁽¹⁾
Ecole maternelle	2,3 %	4,0 %	2,4 %	3,9 %	3,7 %	NC ⁽¹⁾	3,83 %	NC ⁽¹⁾
Accueil théorique total	66,0 %	56,1 %	66,7 %	56,6 %	67,8 %	NC ⁽¹⁾	68,91 %	NC ⁽¹⁾

* Source : Caf86

** Source : Cnaf Observatoire National de la Petite Enfance

⁽¹⁾ Données non connues

La Vienne connaît un taux de couverture de **68,9%**, supérieur au taux national de 10 points.

Les écarts constatés entre le taux de couverture de **2015** et **2016** proviennent essentiellement de la variation des naissances et donc du nombre total d'enfants de moins de 3 ans.



III - L'UTILISATION DES DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL

LA RÉPARTITION DE L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DANS LA VIENNE

L'ACCUEIL EN STRUCTURE COLLECTIVE ET FAMILIALE

Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un accueil en structure collective			
2014	2015	2016	2017
4 705	4 207	4 238	4 001

Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un assistant maternel en accueil familial (crèche familiale)			
2014	2015	2016	2017
250	240	208	231

Source : Département de la Vienne, service Pmi 31/12/2017

1 513 places proposées en accueil collectif soit 4 001 enfants de moins de 3 ans ont pu bénéficier d'un accueil occasionnel ou régulier.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

(nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)

Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un assistant maternel en accueil indépendant			
2014	2015	2016	2017
5 645	5 537	5 398	5 209

Garde à domicile « Parents employeurs »				Garde à domicile « Recours à un prestataire »			
2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
103	109	105	106	68	82	85	48

Nombre d'enfants dont un des parents a cessé son activité (congé parental)							
A taux plein				A taux partiel			
2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
1 610	1 026 (**)	1 332	742	1 882	1 202 (**)	1 688	1 193

Source : Caf/Msa 31/12/2017

Important : une famille peut utiliser plusieurs modes d'accueil pour un même enfant et une place peut être utilisée par plusieurs enfants.

(**) A compter de 2015 et la réforme de la Prestation d'accueil du jeune enfant, la Prestation Partagée d'Education de l'enfant (PreParE) vient progressivement remplacer l'ancienne aide (Paje Complément libre choix d'activité).



III- L'UTILISATION DES DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL

LA SCOLARISATION DÉPARTEMENTALE DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

On observe une diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés en corrélation avec la baisse du nombre des naissances.

La proportion d'enfants de moins de 3 ans scolarisés, reste stable.

Effectif d'élèves dans l'enseignement préélémentaire public*									
Années	2 ans		3 ans		4 ans		5 ans et plus		Total
2014	218	1,6 %	4 258	31,5 %	4 519	33,4 %	4 523	33,5 %	13 518
2015	206	1,5 %	4 203	31,5 %	4 368	32,8 %	4 557	34,2 %	13 334
2016	223	1,7 %	4 037	31 %	4 326	33,2 %	4 438	34,1 %	13 024
2017	211	1,66 %	3 993	31,4 %	4 161	32,7 %	4 356	34,24 %	12 721

Effectif d'élèves dans l'enseignement préélémentaire privé*									
Années	2 ans		3 ans		4 ans		5 ans et plus		Total
2014	111	6,8 %	527	32,4 %	498	30,7 %	489	30,1 %	1 625
2015	130	7,6 %	530	31 %	532	31,1 %	517	30,3 %	1 709
2016	114	6,6 %	526	30,3 %	548	31,6 %	547	31,5 %	1 735
2017	107	6,54 %	481	29,4 %	531	32,46 %	517	31,6 %	1 636

Source : Inspection Académique de Poitiers



III- L'UTILISATION DES DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS POUR LE MOIS DE JUILLET 2017

2 188 places ont été proposées pour des enfants de moins de 6 ans en 2017 contre 1 945 en 2016, 2 006 en 2015, 1 982 en 2014.

Sur cette période 2017, 69,5% des places sont situées en milieu urbain et péri-urbain (Communauté Urbaine Grand Poitiers et Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut) et 30,4% sur le reste du territoire.

Pour les accueils de loisirs, l'offre fluctue en fonction des périodes de l'année et des besoins des familles.

La fréquentation de ce type d'accueil est en augmentation régulière.

	2014		2015		2016		2017	
	Nbre ALSH	Nbre de places déclarées						
CC du Pays Loudunais	4	64	3	60	3	60	6	76
CA de Grand Châtelleraut	18	460	15	413	16	414	20	460
CC du Haut Poitou	8	216	8	223	9	214	10	221
CU Grand Poitiers	30	947	31	990	30	965	33	1 062
CC des Vallées du Clain	6	134	5	131	5	136	5	135
CC Vienne et Gartempe	3	64	4	90	4	84	6	124
CC Civraisien en Poitou	4	97	3	99	3	72	3	110
	73	1 982	69	2 006	70	1 945	83	2 188

Source : Ddcs

IV - L'ACCESSIBILITE DES SERVICES

IV - L'ACCESSIBILITE DES SERVICES

LES FAMILLES EN SITUATION D'INSERTION

DÉFINITION :

Sont concernés : les parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du Rsa ou au montant forfaitaire du Rsa majoré pour une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou pour une femme enceinte isolée.

Nombre d'enfants de moins 6 ans dont les parents bénéficient d'un revenu garanti			
2014	2015	2016	2017
5 283	5 446	3 814	3 788

Source : Caf/Msa 31/12/2017

On peut noter une forte diminution du nombre d'enfants de familles Rsa de moins de 6 ans entre **2015** et **2017** (-30,5%). Cet écart s'explique par la mise en place de la Prime d'Activité au 1^{er} janvier **2016**.

La Prime d'Activité, bien que plus large, englobe le Rsa Activité. Le nombre ici exprimé représente uniquement les familles percevant le Rsa Socle.

Nombre indicatif d'enfants de familles bénéficiant des revenus garantis ayant utilisé un accueil collectif (*)			
2014	2015	2016	2017
759	749	1 010	1 006

Source : Département de la Vienne, service PMI 31/12/2017

Sur le département de la Vienne, **40%** des enfants accueillis dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant vivent dans des familles en situation de fragilité économique (participation financière inférieure à 1 €/h). Source Caf

En **2017**, **4 272** enfants ont été accueillis en accueil collectif dont **40%** (soit **1 700**) vivent dans des familles en situation de fragilité économique.

IV - L'ACCESSIBILITE DES SERVICES

LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS EN SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE

EVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR ÂGE DES ENFANTS CAF ET MSA DE MOINS DE 6 ANS BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

Enfants de moins de 3 ans				Enfants de 3 à 6 ans			
2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
40	34	31	31	162	150	157	147

Source : Caf/Msa 31/12/2017

Selon les données fournies par la Caf et la Msa, **178** enfants ont été bénéficiaires de l'AEEH au 31 décembre **2017**.

En **2017**, **34** structures d'accueil de jeunes enfants sur **63** dans le département ont accueilli **50** enfants en situation de handicap ou de maladie chronique.

IV - L'ACCESSIBILITE DES SERVICES

COÛT FINANCIER DES ACCUEILS COLLECTIFS ET FAMILIAUX DANS LA VIENNE EN 2016

MULTI-ACCUEIL	Mini	Maxi	Moyen	Participation moyenne des parents	Coût moyen pour la Collectivité*	Participation moyenne Caf et Msa (avec la Psu + Cej)
Coût annuel d'une place	6 436 €	33 273 €	16 420 €	2 535 €	4 246 €	8 234 €
Coût d'une heure facturée	7,22 €	18,35 €	9,69 €	1,50 €	2,51 €	4,86 €

**Dédution faite de la PS CEJ et en tenant compte des mises à disposition*

ACCUEIL FAMILIAL	Mini	Maxi	Moyen	Participation moyenne des parents	Coût moyen pour la Collectivité*	Participation moyenne Caf et Msa(avec la Psu + Cej)
Coût annuel d'une place	13 057 €	17 417 €	15 288 €	2 021 €	3 040 €	8 673 €
Coût d'une heure facturée	8,84 €	9,73 €	9,26 €	1,22 €	1,84 €	5,25 €

**Dédution faite de la PS CEJ et en tenant compte des mises à disposition*

ACCUEIL OCCASIONNEL	Mini	Maxi	Moyen	Participation moyenne des parents	Coût moyen pour la Collectivité*	Participation moyenne Caf et Msa (avec la Psu + Cej)
Coût annuel d'une place	5 338 €	5 338 €	5 388 €	374 €	702 €	4 395 €
Coût d'une heure facturée	12,20 €	12,20 €	12,20 €	0,85 €	1,61 €	10,04 €

**Dédution faite de la PS CEJ et en tenant compte des mises à disposition*

Source : Base Caf au 31/12/2016

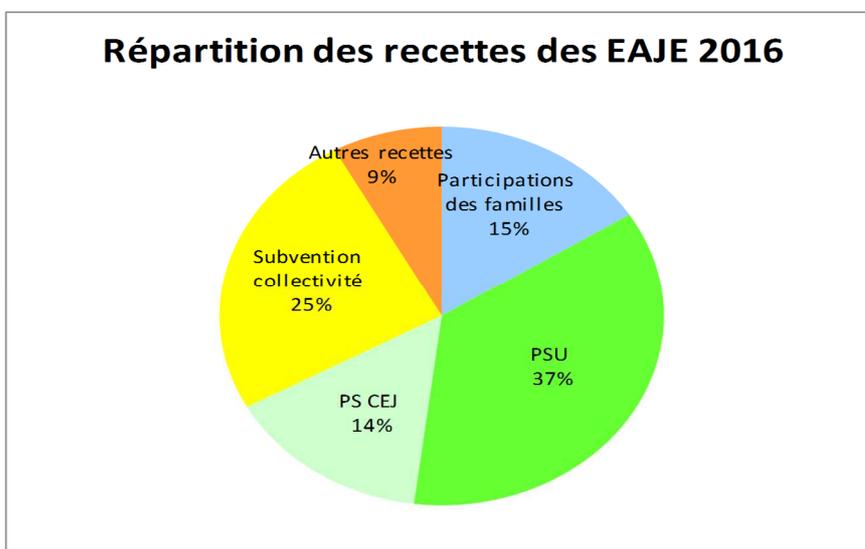
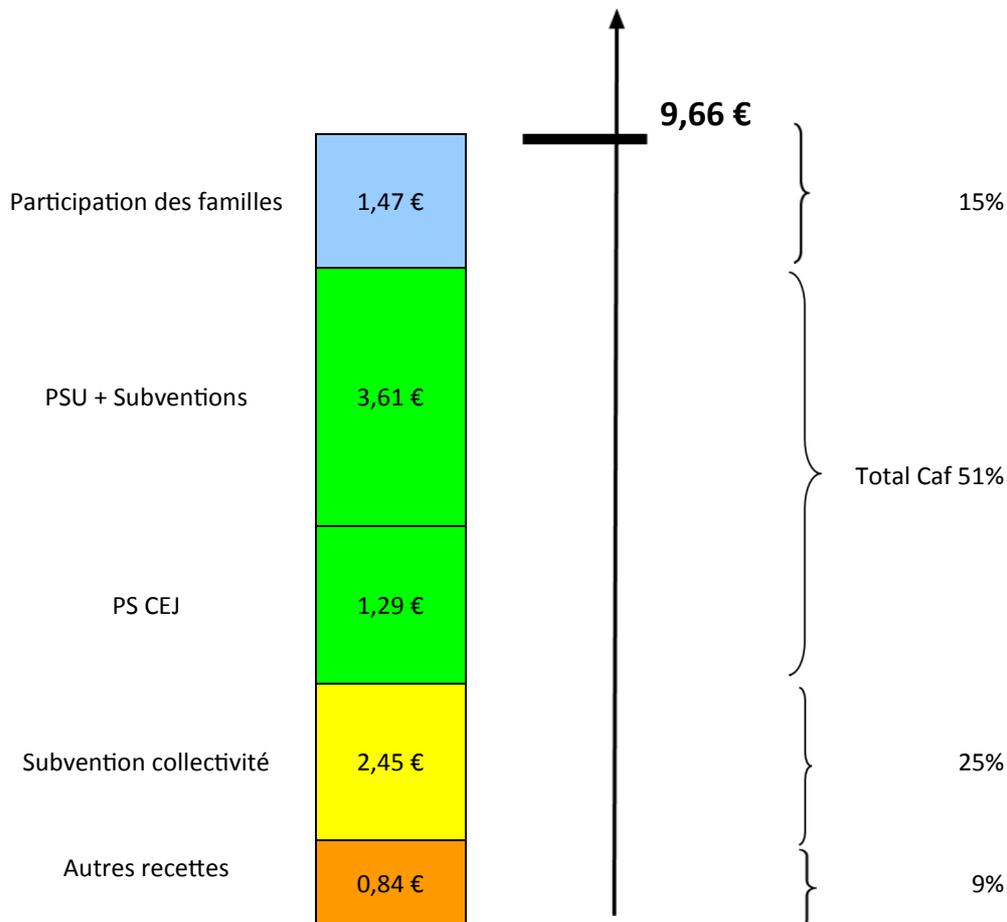
*En **2016**, le reste à charge net de la collectivité tient compte de toutes les aides déduites (Etat, fonds spécifiques et adhésions).

Le coût à la place n'est pas significatif car certaines crèches ne sont pas ouvertes **5** jours par semaine. Les crèches fonctionnant à « temps plein » sont ouvertes en moyenne **11** heures par jour sur **213** jours.

IV - L'ACCESSIBILITE DES SERVICES

COÛT FINANCIER EN FONCTION DU CHOIX DU MODE D'ACCUEIL EN 2016

SCHEMA DU FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS
(tous confondus) DANS LA VIENNE EN 2016 (décomposition d'une heure facturée)



IV - L'ACCESSIBILITE DES SERVICES

COÛT RESTANT A CHARGE DES PARENTS EN FONCTION DU CHOIX DU MODE D'ACCUEIL EN 2017

COÛT MENSUEL MOYEN POUR LES PARENTS EMPLOYEURS D'UN ASSISTANT MATERNEL

Coût mensuel :

Le coût mensuel pour les parents est de **407 ,95 €** en moyenne départementale pour **444,5 €** au niveau national.

Les parents peuvent bénéficier de la prestation du jeune enfant qui varie selon les revenus et l'âge des enfants.

Participation financière des parents : un minimum de **15%** reste à la charge des familles après le versement de la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant).

Source : Imaje 2017

Salaire moyen

Dans la Vienne, le salaire moyen d'un assistant maternel est de **1 045,66 €** mensuel, pour **1 118,86 €** au niveau national.

Source : Caf Imaje 2017

Dans la Vienne, comme au niveau national, un assistant maternel a gardé en moyenne **3,1** enfants distincts au cours de l'année **2017**.

PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES ENFANTS ACCUEILLIS EN EAJE

Barème national des participations familiales		
Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif	Taux d'effort par heure facturée en accueil familial et micro-crèche
1 enfant	0,06 %	0,05 %
2 enfants	0,05 %	0,04 %
3 enfants	0,04 %	0,03 %
4 à 7 enfants	0,03 %	0,03 % (de 4 à 5 enfants) 0,02 % (à partir de 6 enfants)
8 enfants et plus	0,02 %	0,02 %

Source : Cnaf 2016

Dans le cadre de la Prestation de service unique (Psu), la tarification horaire est calculée à partir d'un taux d'effort appliqué aux ressources des familles.

IV - L'ACCESSIBILITE DES SERVICES

ELÉMENTS FINANCIERS CONCERNANT L'ACCUEIL DANS LA VIENNE

Accueil collectif :

La Caf [et le cas échéant la Msa] participe au financement des établissements d'accueil du jeune enfant en versant au gestionnaire une aide destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement.

Le montant de cette aide est ensuite déduit de la facture : en contrepartie de ce financement, le gestionnaire s'engage à calculer la participation financière des familles (coût horaire) à partir d'un barème tenant compte des ressources et de la composition de la famille. Ce barème (établi par la Caisse nationale des allocations familiales) est le même sur l'ensemble du territoire national.

Accueil individuel - assistant maternel indépendant :

La Caf [et le cas échéant la Msa] prend en charge (dans le cadre de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant - complément libre choix du mode de garde) :

- la totalité des cotisations sociales et
- une partie de la rémunération du salarié : le montant de cette aide dépend des revenus et du nombre d'enfants à charge et de leur âge. Un minimum de 15% reste toutefois à la charge de la famille.

L'aide est versée directement à la famille.

Accueil individuel - garde à domicile :

En cas d'emploi direct d'une garde à domicile, la Caf [et le cas échéant la Msa] prend en charge :

- 50% des cotisations sociales
- une partie de la rémunération du salarié : le montant de cette aide dépend des revenus et du nombre d'enfants à charge et de leur âge. Un minimum de 15% reste toutefois à la charge de la famille. L'aide est versée directement à la famille.

Crédit impôt (accueil collectif et individuel) :

Les familles peuvent bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt pour les frais de garde des enfants à charge âgés de moins de 6 ans, en cas de garde à l'extérieur du domicile.

Il est égal à 50 % des sommes versées dans la limite des montants plafonds.

Comparaison du coût restant à charge des parents en fonction du mode d'accueil :

Le coût restant à charge des familles varie selon le mode d'accueil utilisé :

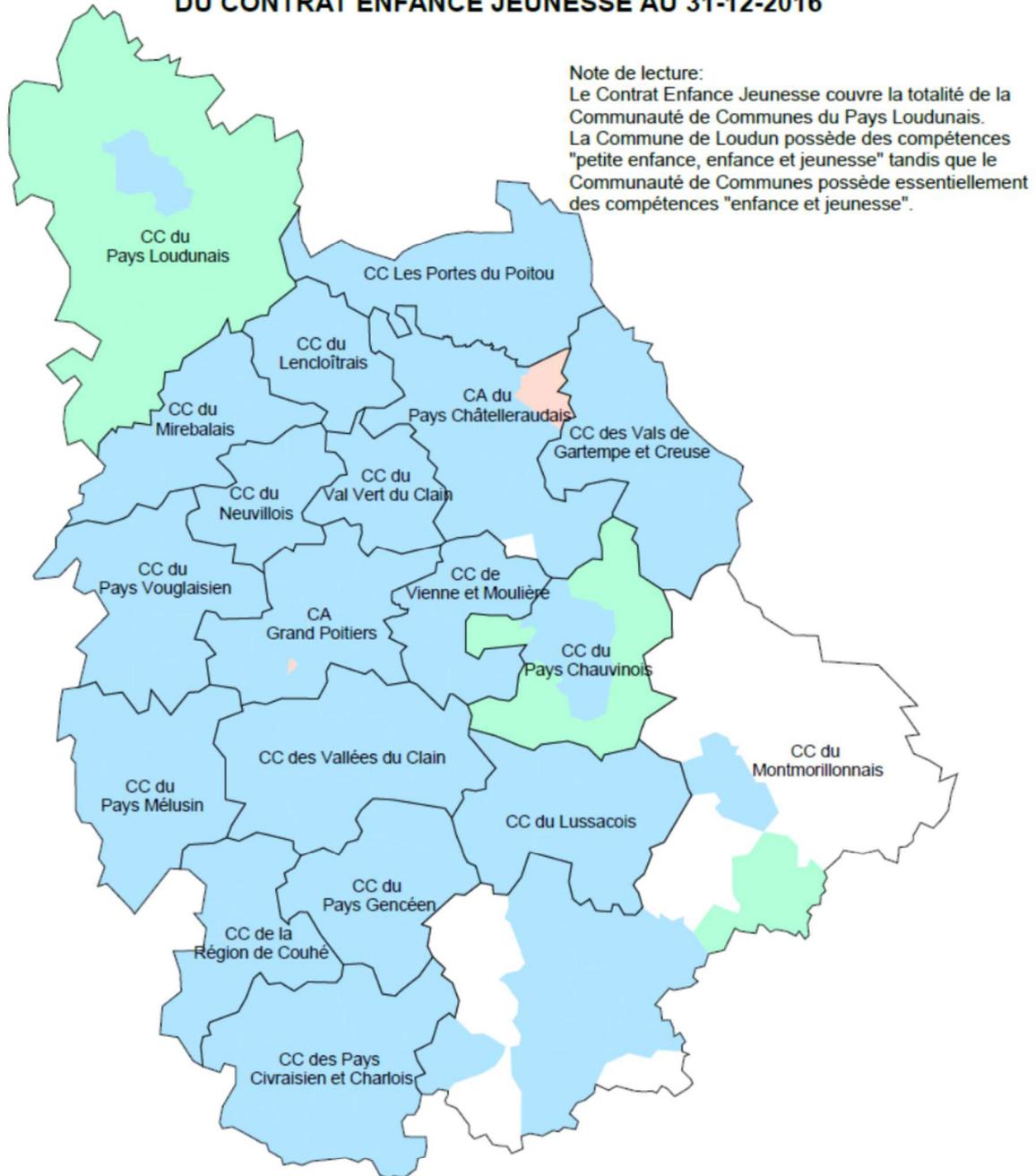
Pour la garde à temps plein (9h par jour, 18 jours par mois) d'un enfant unique âgé de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent et disposent de revenus allant jusqu'à deux Smic, le recours à un établissement collectif est le moins onéreux.

La garde à domicile est, quant à elle, systématiquement plus coûteuse et ce quels que soient les revenus de la famille.

IV - L'ACCESSIBILITE DES SERVICES

COUVERTURE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016 (CEJ) DANS LA VIENNE

LA COUVERTURE DU TERRITOIRE SELON LES MODALITES DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AU 31-12-2016



ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES COMMUNES DE LA VIENNE REGROUPEES PAR TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

CC DU PAYS LOUDUNAIS

Angliers, Arçay, Aulnay, Basses, Berrie, Berthegon, Beuxes, Bourmand, Ceaux en Loudun, Chalais, La Chaussée, Craon, Curçay sur Dive, Dercé, Glénouze, La Grimaudière, Guesnes, Loudun, Martaizé, Maulay, Mazeuil, Messemé, Moncontour, Monts sur Guesnes, Morton, Mouterre Silly, Nueil sous Faye, Pouançay, Pouant, Prinçay, Ranton, Raslay, La Roche Rigault, Roiffé, St Clair, St Jean de Sauves, St Laon, St Léger de Montbrillais, Saires, Saix, Sammarçolles, Ternay, Les Trois Moutiers, Verrue, Vézières.

CA DE GRAND CHÂTELLERAULT

Angles sur l'Anglin, Antran, Archigny, Availles en Châtellerault, Bellefonds, Bonneuil Matours, La Bussière, Buxeuil, Cenon sur Vienne, Cernay, Châtellerault, Chenevelles, Colombiers, Coussay les Bois, Dangé St Romain, Doussay, Ingrandes, Leigné les Bois, Leigné sur Usseau, Lencloître, Lésigny, Leugny, Les Ormes, Mairé, Mondion, Monthoiron, Naintré, Orches, Ouzilly, Oyré, Pleumartin, La Roche Poy, Port de Piles, St Christophe, St Genest d'Ambière, St Gervais les Trois Clochers, St Pierre de Maillé, St Rémy sur Creuse, Savigny sous Faye, Senillé St Sauveur, Sérigny, Scorbé Clairvaux, Sossais, Thuré, Usseau, Vaux sur Vienne, Vellèches, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne.

CC DU HAUT POITOU

Amberre, Avanton, Ayron, Benassay, Chabournay, Chalandray, Champigny en Rochereau, La Chapelle Montreuil, Cherves, Chiré en Montreuil, Chouppes, Cissé, Coussay, Cuhon, Frozes, Latillé, Lavausseau, Maillé, Maisonneuve, Massognes, Mirebeau, Montreuil Bonnin, Neuville de Poitou, Quinçay, St Martin La Pallu, Thurageau, Varennes, Villiers, Vouillé, Vouzailles, Yversay.

CU GRAND POITIERS

Beaumont St Cyr, Béruges, Biard, Bignoux, Bonnes, Buxerolles, Celle L'Evescault, La Chapelle Moulière, La Chapelle Viviers, Chasseneuil du Poitou, Chauvigny, Cloué, Coulombiers, Croutelle, Curçay sur Vonne, Dissay, Fleix, Fontaine Le Comte, Jardres, Jaunay Marigny, Jazeneuil, Lauthiers, Lavoux, Leignes sur Fontaine, Ligugé, Liniers, Lusignan, Mignaloux Beauvoir, Migné Auxances, Montamisé, Paizay le Sec, Poitiers, Pouillé, La Puye, Rouillé, St Benoît, St Georges les Baillargeaux, St Julien L'Ars, Ste Radegonde, St Sauvant, Sanxay, Savigny Lévescault, Sèvres Anxaumont, Tercé, Valdivienne, Vouneuil sous Biard.

CC DES VALLEES DU CLAIN

Aslonnes, Château Larcher, Dienné, Fleuré, Gizay, Iteuil, Marçay, Marigny Chemereau, Marnay, Nieuil l'Espoir, Nouaillé Maupertuis, Les Roches Prémarie Andillé, Smarves,

CC VIENNE ET GARTEMPE

Adriers, Antigny, Asnières sur Blour, Availles Limouzines, Béthines, Bouresse, Bourg Archambault, Brigueil le Chantre, Civaux, Coulonges, Goux, Haims, L'Isle Jourdain, Jouhet, Journet, Lathus St Rémy, Lhommaizé, Liglet, Luchapt, Lussac les Châteaux, Mauprévoir, Mazerolles, Millac, Montmorillon, Mouslimes, Moussac sur Vienne, Mouterre sur Blourde, Nalliers, Nérignac, Persac, Pindray, Plaisance, Pressac, Queaux, Sillars, St Germain, St Laurent de Jourdes, St Léomer, St Martin L'Ars, St Savin, Saugé, Thollet, La Trimouille, Usson du Poitou, Verrières, Le Vigeant, Villemort.

CC CIVRAISIEN EN POITOU

Anché, Asnois, Blanzay, Brion, Brux, Ceaux en Couhé, Champagné le Sec, Champagné St Hilaire, Champniers, La Chapelle Bâton, Charroux, Châtain, Château Garnier, Châtillon, Chaunay, Civray, Couhé, La Ferrière Ayroux, Gençay, Genouillé, Joussé, Linazay, Lizant, Magné, Payré, Payroux, Romagne, St Gaudent, St Macoux, St Maurice la Clouère, St Pierre d'Exideuil, St Romain en Charroux, St Saviol, St Secondin, Savigné, Sommières du Clain, Surin, Vaux en Couhé, Voulême, Voulon.

ANNEXE 2

DÉFINITIONS

ASMAT agréé (Assistant Maternel) :

Toute personne qui accueille des mineurs à son domicile moyennant une rémunération, doit être agréée comme assistant maternel par le Président du Conseil Départemental. Elle doit ensuite suivre une formation obligatoire financée par le Département, découpée entre une partie avant d'exercer la profession et une autre partie, après le 1er accueil. L'assistant maternel est le plus souvent employé par les parents et signe un contrat avec ceux-ci. Il peut également être recruté par un service d'accueil familial.

Multi-accueil :

Est dénommé multi-accueil, un établissement et/ou service d'accueil familial qui offre au moins deux types d'accueil différents. Il accueille des enfants jusqu'à trois, quatre ou six ans selon des modalités déclinées dans son règlement de fonctionnement. La capacité globale d'accueil varie selon les structures. C'est devenu le type d'accueil majoritaire.

Accueil collectif :

Les établissements d'accueil collectif regroupent diverses catégories d'établissements qui ont en commun d'être spécialement conçus pour recevoir collectivement, les enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle, voire jusqu'à l'âge de six ans en dehors du temps scolaire. Cet accueil s'adapte aux besoins des parents et à la disponibilité de l'établissement. Il peut être régulier ou occasionnel.

Service d'accueil familial :

Le service d'accueil familial, géré par une collectivité ou un établissement public hospitalier, emploie des assistants maternels agréés par le Département. Les assistants maternels sont encadrés par des professionnels de la petite enfance pour accueillir à leur domicile les enfants confiés par leurs parents. Les assistants maternels se déplacent à intervalles réguliers dans un établissement afin de participer sous la responsabilité de professionnels, à des activités d'éveil avec les enfants.

Accueil collectif et familial :

Permet de combiner l'accueil collectif et familial en répondant à des besoins d'accueils diversifiés.

Micro-crèche :

Etablissement qui permet l'accueil d'un maximum de 10 enfants avec des qualifications assouplies pour les encadrants.

Accueil de type « Passerelle » :

Les accueils « passerelles » s'adressent aux enfants de 2 à 3 ans non encore scolarisés. Ce mode d'organisation a pour but de faciliter l'entrée à l'école maternelle par des contacts progressifs.

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) :

Les accueils de loisirs sont des structures de loisirs éducatifs pour les enfants déjà scolarisés fonctionnant généralement :

- Pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de classe
- Le mercredi
- Pendant les congés petites et grandes vacances scolaires.

Ils répondent à une réglementation et obligations différentes que les structures multi-accueil. Ils sont subordonnés à l'autorisation de la DDCS après avis du médecin responsable de la PMI.

ALM (Accueil de Loisirs Maternel) :

Les accueils de loisirs sont ouverts pour les enfants scolarisés de moins de 6 ans fonctionnant généralement :

- Pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de classe
- Le mercredi
- Pendant les congés petites et grandes vacances scolaires.

Ils répondent à une réglementation et obligations différentes que les structures multi-accueil. Ils sont subordonnés à l'autorisation de la DDCS après avis du médecin responsable de la PMI.

ANNEXE 2

DÉFINITIONS

Garde à domicile « Parents employeurs » :

Particuliers qui emploient des salariés à domicile pour la garde d'enfants ou des assistants maternels agréés, qu'ils rémunèrent directement.

Garde à domicile « Recours à un prestataire » :

Particuliers qui recourent à un prestataire de services pour assurer la garde d'enfants à domicile.

MAM (Maison Assistants Maternels) :

Lieu adapté qui peut réunir 2 à 4 assistants maternels agréés par le Président du Département pour accueillir les enfants mineurs qui leur sont confiés dans le cadre de leur exercice professionnel.

RAM (Relais Assistants Maternels) :

Les missions des Ram s'articulent autour de 4 grandes fonctions :

- L'organisation d'un lieu d'informations, d'orientations et d'accès aux droits pour les parents, les assistants maternels et les autres professionnels de la petite enfance.
- L'animation d'un lieu où parents, assistants maternels et enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.
- Le soutien à la professionnalisation de l'accueil individuel.
- La contribution à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants. de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) :

Engagement réciproque/contrat d'objectifs et de co-financement entre une Caf, le cas échéant, la Msa, et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes ou d'une entreprise pour une période de quatre ans. Il vise à mettre en œuvre et à développer une politique globale en faveur de l'accueil de la petite enfance et des loisirs des enfants et des jeunes sur un territoire.

PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) :

Aide financière qui s'adapte en fonction de la situation de la famille. Elle est versée aux parents pour les aider à faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'enfant(s) dans la famille. Elle comprend la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base, le complément de libre choix d'activité ou la prestation partagée d'éducation de l'enfant, le complément de libre choix du mode de garde.

PSU (Prestation de Service Unique) :

Aide versée directement à la structure d'accueil collective par la Caf et/ou la Msa pour l'accueil d'enfants âgés de moins de 6 ans en complément de la participation familiale. Pour bénéficier de ce soutien, l'établissement doit appliquer un barème national des participations familiales fixé par la Cnaf (calculées en fonction des ressources et de la composition familiale).

RSA (Revenu de Solidarité Active) :

Allocation qui porte les ressources du foyer au niveau du revenu garanti.

Caf : Caisse d'allocations familiales.

Cnaf : Caisse nationale d'allocations familiales.

Ddcs : Direction départementale de la cohésion sociale.

Mdph : Maison départementale des personnes handicapées.

Msa : Mutualité sociale agricole.

Pmi : Protection maternelle infantile.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Contact observatoire : Coordonnateur du Contrat Enfance Jeunesse Départemental
Direction Générale Adjointe des Solidarités
Service de Protection Maternelle et Infantile
39 rue de Beaulieu
86034 POITIERS CEDEX

☎ 05 16 01 02 10
✉ coordonnatricej@departement86.fr